



14ème législature

Question N° : 102139	De M. Christophe Castaner (Socialiste, écologiste et républicain - Alpes-de-Haute-Provence)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >propriété intellectuelle	Tête d'analyse >droits d'auteur	Analyse > manifestations culturelles. associations. perspectives.
Question publiée au JO le : 24/01/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Christophe Castaner attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question des critères conduisant à la perception des taxes SACEM pour les petites associations. Les taxes ayant pour objectif la rémunération des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique sont légitimes mais, dans le même temps, les critères actuels menant plusieurs petites associations à devoir payer ces taxes se révèlent être difficilement supportables pour nombre d'entre-elles. En effet, ces coûts financiers sont parfois le principal budget de petites associations organisant manifestations ou évènements alors que leur travail est primordial pour l'animation et la vie de nos villes et quartiers. Ainsi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et les possibles solutions envisagées face à ces difficultés que connaissent les petites associations.